

Synthèse pour  
décideurs

#FBRI2025

Plan recherche & innovation 2025  
**filière forêt~bois**

Avril 2016



Mission confiée à :  
Antoine D'AMECOURT  
François HOULLIER  
Pierre-René LEMAS  
Jean-Claude SÈVE

Avec l'appui de :  
Alain BAILLY  
Nicolas BLANC  
Jean-Michel CARNUS  
Jean-François DHÔTE  
Georges-Henri FLORENTIN  
Thomas FORMERY  
Jean-Marc GUEHL  
Bernard HEOIS  
Olivier PICARD  
Vincent PICHON

Coordination  
de la rédaction finale :  
Françoise VEDELE

---

#FBRI2025

---

# Plan recherche-innovation 2025 filière forêt~bois

---

Architecture du plan RDI 2025 04

Introduction 07

01 13 propositions stratégiques  
pour la RDI dans le secteur  
forêt-bois à l'horizon 2025 08

02 Les outils de financements  
pour la RDI et les financements  
innovants : constats et  
recommandations 12

Les missionnés 16

---

#FBRI2025

# 3

## Priorités

---

### Priorités

---

- A** **Accroître les performances du secteur par des approches systèmes**  
5 projets - 10 actions

---

- B** **Développer les usages du bois et les nouveaux usages du bois dans une perspective bioéconomique en renforçant la compétitivité industrielle**  
4 projets - 9 actions

---

- C** **Adapter la forêt et préparer les ressources forestières du futur**  
4 projets - 10 actions

---

# 13 Projets

## Projets

- [Pr. A.1] 1 Mobiliser davantage les sciences économiques, humaines et sociales au service de la performance du secteur
- [Pr. A.2] 2 Doter la France d'innovations systèmes pour le secteur forêt-bois
- [Pr. A.3] 3 Caractériser et améliorer les performances du secteur forêt-bois
- [Pr. A.4] 4 Favoriser la transition numérique pour la mobilisation et la logistique forêt-bois
- [Pr. A.5] 5 Moderniser et repenser la formation et l'éducation pour la filière forêt-bois

- [Pr. B.1] 6 Moderniser et adapter l'appareil industriel dans la 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> transformation
- [Pr. B.2] 7 Valoriser la ressource nationale
- [Pr. B.3] 8 Développer la construction bois
- [Pr. B.4] 9 Développer les nouveaux marchés, procédés et produits

- [Pr. C.1] 10 Renforcer la résilience aux changements climatiques et renouveler les forêts françaises
- [Pr. C.2] 11 Améliorer durablement la production et stimuler la foresterie de précision
- [Pr. C.3] 12 Promouvoir le suivi et pilotage intelligents des forêts
- [Pr. C.4] 13 Assurer le suivi de la biodiversité forestière et évaluer les liens entre biodiversité et services écosystémiques



00

# INTRODUCTION

## #FBRI2025

**Le secteur forêt – bois, la filière comme les territoires dans lesquels il s’incarne, est aujourd’hui au cœur d’enjeux globaux comme d’enjeux plus spécifiquement nationaux.**

A la fois puits majeurs de carbone et affectées par le dérèglement climatique, les forêts sont réputées fournir un grand nombre de produits et services. Economiquement et socialement importante — 60 milliards d’euros de chiffre d’affaire et 440 000 emplois directs et indirects —, la 14<sup>ème</sup> filière stratégique nationale demeure fragile, avec un fort déficit de la balance commerciale — de l’ordre d’1 milliard d’euros/an pour la partie bois proprement dite et près de 5,5 milliards d’euros/an si l’on y ajoute les importations dans les secteurs de l’ameublement et dans celui des papiers et cartons.

Face à ces enjeux, le soutien à la compétitivité du secteur forêt – bois et l’amélioration de ses performances globales, économiques, environnementales et sociales, nécessitent de renforcer le continuum recherche – développement – innovation (RDI).

La mission a combiné différentes sources préexistantes (les travaux du PNFB et du CSFB) avec des consultations individuelles ou collectives des différents acteurs du secteur. Cette démarche débouche sur deux ensembles de propositions :

- **13 projets de RDI** regroupés selon 3 grandes priorités complémentaires : (a) accroître l’ensemble des performances du secteur par des approches systèmes, (b) développer les usages du bois dans une perspective bioéconomique, (c) adapter la forêt et préparer les ressources forestières du futur ;
- **une analyse des dispositifs et instruments de financement de la RDI dans le secteur, complétée par des préconisations** : (a) cartographie de ces dispositifs, (b) caractérisation et développement des modalités innovantes de financement.

01

# 13 propositions stratégiques pour la RDI dans le secteur forêt-bois à l'horizon 2025

#FBRI2025

---

Les propositions formulées au cours de cette mission sont regroupées selon trois priorités complémentaires qui forment un ensemble cohérent et concernent l'ensemble du secteur dans toutes les dimensions qui le caractérisent : ses performances économiques, environnementales et sociales, son insertion dans une vision moderne de la bioéconomie ou encore sa contribution à la lutte contre les changements climatiques.



### Priorité A : Accroître les performances du secteur par des approches systèmes

L'amont forestier et les filières industrielles de transformation forment un système qui doit être considéré en tant que tel. Ce point est essentiel aussi bien pour renforcer la compétitivité globale du secteur que pour évaluer les services environnementaux des forêts, de leurs produits et des usages de ces derniers. Cette première priorité privilégie des approches systémiques pour accroître toutes les performances du secteur considéré dans sa globalité. Elle contribue aux objectifs 2 et 4 du Plan National Forêt-Bois — « Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer à des projets de territoires » et « Développer des synergies entre forêt et industrie » — ainsi qu'à deux des cinq programmes d'actions de la stratégie nationale de recherche (« Système terre » et « Hommes et Cultures »). Elle se décline en cinq projets et dix actions.

#### Propositions de la priorité A

- Mobiliser davantage les sciences économiques, humaines et sociales (SEHS) au service des performances du secteur, en fédérant et développant les recherches en SEHS sur les forêts et les filières bois dans le cadre d'un pôle de compétences au service de la performance du secteur et en développant des outils innovants de valorisation économique des services écosystémiques et de financement (Projet A.1).
- Caractériser et améliorer les performances du secteur forêt-bois par le développement et la diffusion d'outils, méthodes et indicateurs d'évaluation multicritères des systèmes forêt-bois et de leurs produits (Projet A.2). La création d'une plateforme R&D mutualisée est un livrable clé de ce projet.
- Favoriser l'innovation ouverte en fédérant les acteurs de la RDI par le développement d'expérimentations systèmes, de *living labs* forestiers territoriaux et de plateformes de mutualisation et d'échange de données (Projet A.3).
- Favoriser la transition numérique pour la mobilisation et la logistique de la chaîne forêt-bois pour gagner en efficacité en automatisant l'accès à l'information (ressources, desserte), en fiabilisant les échanges de données et en assurant une traçabilité des bois efficiente à travers des systèmes numériques collaboratifs (Projet A.4).
- Moderniser et repenser la formation et l'éducation pour le secteur forêt-bois en renforçant l'adéquation des dispositifs de formation aux compétences requises, en modernisant la formation professionnelle, en concentrant les forces, en adaptant les programmes de formation et en les ouvrant à l'innovation (Projet A.5).

La création d'un observatoire des métiers et des formations, d'outils numériques pour la formation permanente, de concours d'innovation sont des livrables de ce projet.

### Priorité B : Développer les usages du bois et les nouveaux usages du bois dans une perspective bioéconomique en renforçant la compétitivité industrielle

Composé souvent de PME, l'aval de la 14<sup>ème</sup> filière stratégique nationale est moteur dans la valorisation des produits de la forêt et constitue un gros pourvoyeur d'emplois. Pour accroître leur compétitivité, ces entreprises et industries ont besoin d'un amont efficace et modernisé, objet de la priorité C, aux fins de baisser leurs coûts d'approvisionnement. Cette deuxième priorité liste les innovations nécessaires, affirmées notamment par le PNFB et le CSF-CNI. L'orientation de ces innovations pourra être confortée par une étude des marchés potentiels et des évolutions réglementaires dans les domaines classiques d'utilisation du matériau bois par l'homme (se loger, se chauffer, ranger, transporter...) comme dans les domaines futurs d'utilisation des fibres et de la chimie (se vêtir, se soigner...).

Cette priorité rejoint l'objectif 4.a (« Trouver des débouchés aux produits forestiers disponibles à court et moyen terme ») et l'action 2.b du PNFB (« Stimuler le renouveau industriel et encourager, par un travail interministériel, les utilisations durables du bois ») et l'axe stratégique 4 du CSF CNI (notamment les actions 4.3 « Accompagner localement les entreprises à innover et monter des projets collaboratifs (bois massif, bois fibre, bois chimie) » et 4.5 « Développer l'industrialisation »), ainsi que 4 des 10 défis de la stratégie nationale de recherche (défis 1, 2, 3 et 5).

#### Propositions de la priorité B

- Moderniser et adapter l'appareil industriel dans la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> transformation pour faire entrer la filière et ses professionnels dans l'ère de la robotique pour les procédés industriels et dans l'ère du numérique pour la filière bois et ameublement (Projet B.1).
- Valoriser la ressource nationale pour créer de la valeur ajoutée sur le territoire national en valorisant les ressources locales en bois de construction et en améliorant les procédés de transformation des gros bois (Projet B.2).
- Développer la construction bois en rendant le matériau et ses multiples produits dérivés, efficaces et robustes du point de vue technique, environnemental et socio-économique (Projet B.3).

## 13 propositions stratégiques pour la RDI dans le secteur forêt-bois à l'horizon 2025

Il s'agit notamment de développer des produits bois à haute technologie pour l'optimisation de la construction ou des nouveaux matériaux et des adjuvants éco-efficaces pour un habitat durable, et de maîtriser la « grande hauteur ».

- Développer les nouveaux marchés, procédés et produits, et accompagner les industries françaises dans leur transformation vers la bioéconomie pour mieux valoriser la ressource nationale et optimiser sa transformation (Projet B.4). Il s'agit notamment de structurer et amplifier la recherche sur la chimie du bois et de créer des démonstrateurs en s'appuyant sur le tissu industriel et les moyens de recherche ainsi que sur la diversité des ressources lignocellulosiques françaises.

### Priorité C : Adapter la forêt et préparer les ressources forestières du futur

La forêt du futur devra fournir des ressources variées et une vaste gamme de services écosystémiques. Elle a vocation à contribuer à la lutte contre les changements climatiques, en participant à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre par la séquestration du carbone et en étant adaptée, d'une part, à cet environnement changeant et incertain, et, d'autre part, aux futurs usages industriels du bois et de ses constituants.

Cette priorité s'inscrit très largement dans les objectifs du Plan National Forêt-Bois, pour initier des évolutions majeures en forêt, et dans le programme d'actions prioritaire « Système Terre » de la stratégie nationale de recherche. Elle comprend 4 projets, déclinés en 10 actions.

#### Propositions de la priorité C

- Renforcer la résilience des forêts et leur renouvellement, en développant des outils d'aide à la décision, en créant un portail de services pour la gestion des forêts et l'adaptation au changement climatique et une plateforme de R&I sur l'analyse et la gestion des risques (Projet C.1).
- Améliorer la maîtrise de la durabilité de la production en renforçant la recherche et la diffusion des innovations technologiques et opérationnelles sur la création variétale et l'évaluation des essences nouvelles, sur le maintien de la fertilité des sols à long terme et sur la foresterie de précision (Projet C.2).
- Promouvoir le suivi et le pilotage intelligents des forêts par le développement de la télédétection pour la connaissance et la surveillance sanitaire des forêts et pour une meilleure caractérisation de la ressource et de la récolte de bois, par l'élaboration et la diffusion des méthodes et outils d'évaluation et de prédiction d'évolution de la ressource forestière à différentes échelles et à partir de sources multiples d'information (Projet C.3).
- Assurer le suivi de la biodiversité forestière et évaluer les liens entre biodiversité et services écosystémiques, grâce à un suivi multi-dispositifs de la biodiversité en forêt et à la caractérisation

des liens entre biodiversité forestières et services écosystémiques (Projet C.4).

### Liens avec la mission « Agriculture Innovation 2025 » (#AI2025)

La plupart des 13 projets proposés ici font écho, au moins partiellement, aux propositions formulées dans le rapport de la mission « Agriculture Innovation 2025 ». Les synergies concernent notamment :

- Les projets A.2 et A.3 qui ont des homologues proches dans l'axe « Innovation ouverte » de #AI2025 (évaluations multicritères des systèmes, *living labs*) ;
- Le projet A.5 avec l'axe « Formation » de #AI2025 ;
- Les projets A.1 et B.4 renvoient à l'axe « Economie agricole » de #AI2025 (valorisation des services, nouveaux marchés) ;
- Les projets A.4 et C.3 sont le miroir forestier de l'axe « Numérique » de #AI2025 (outils numériques et pilotage intelligent) ;
- Le projet B.1 comprend des actions proches de l'axe « Robotique » de #AI2025 (robotique et procédés industriels) ;
- Le projet B.2 peut être vu comme une extension de l'axe « Bioéconomie » de #AI2025 (process de transformation du gros bois) ;
- Les projets C.1, C.2 et C.4 renvoient à l'axe « Agroécologie » de #AI2025, notamment pour ce qui concerne les sols et le climat (diagnostic sylvo-climatique, carbone des sols, biodiversité) ;
- Le projet C.2 contient une action qui est le pendant de l'axe « Génétique et biotechnologies » de #AI2025 (diversifier l'offre génétique).
- Seul le projet B.3 relatif à la construction bois n'a pas d'écho dans #AI2025.

# Les outils de financements pour la RDI et les financements innovants : constats et recommandations

#FBRI2025

---

**Il existe de nombreux outils pour financer la RDI au sein de la filière forêt-bois mais peu d'entre eux sont complètement dédiés à cette filière. Globalement modestes, ces financements pourraient être davantage rationalisés ou objectivés et, pour certains, accrus.**

## Les outils de financements pour la R&D - Innovation (RDI) au sein de la filière forêt-bois

- De nombreux programmes ou dispositifs de financement sont multi-sectoriels et multi-industriels : la filière forêt-bois est alors « éligible » au même titre que d'autres, mais il n'existe pas de flux dédiés à cette filière (et encore moins pour la RDI au sein de la filière), ni de flux « annuels » (les financements sont débloqués lorsqu'un projet est proposé et sélectionné). Il n'existe bien souvent pas non plus de comptabilité sectorielle des financements, ce qui rend difficile tout exercice de suivi ou de consolidation.
- Les sources européennes de financements pour la RDI au sein de la filière forêt-bois française sont variées. Non directement fléchées vers la filière, elles ne sont pas bien identifiées et sont peu mobilisées. Un engagement plus proactif des pouvoirs publics et établissements publics compétents aux côtés des entreprises françaises, inscrit dans la durée, serait nécessaire pour identifier ces crédits européens.
- La multiplicité des outils et des financements révèle un trop grand cloisonnement des dispositifs les uns par rapport aux autres, une insuffisante concentration des moyens (phénomène d'éparpillement) et l'existence de zones de recoupement (par exemple entre les programmes conduits directement par l'État, tels que le Fonds Stratégique Bois ou via la DHUP, et les programmes de certains établissements publics).
- Les aides d'État à l'innovation constituent un outil clé, très apprécié, pour l'émergence des projets et de produits et procédés innovants au sein de la filière forêt-bois. Modestes au regard de certains constats pour la filière (déficit de la balance commerciale de 5,5 Md€, 440 000 emplois, 60 Md€ de CA), les aides destinées à la filière forêt-bois pourraient être renforcées.
- Les soutiens R&D à l'usage du bois dans la construction sont trop modestes et les obstacles à son développement trop importants pour permettre à la construction bois de jouer à plein son rôle de locomotive pour la filière. Un développement accéléré de la construction bois aurait des impacts significatifs sur l'ensemble de la filière, jusqu'au renouvellement des forêts. Pour cela, il est non seulement nécessaire de renforcer les soutiens à la RDI dans les matériaux de construction, mais aussi d'amplifier le rôle de la maîtrise d'ouvrage publique dans la création de nouveaux débouchés, indispensables pour donner de la visibilité à la filière, préserver et développer un savoir-faire français.
- Les entreprises de la filière forêts-bois sont généralement des PME et ont du mal à accéder aux financements de type PIA et CIR (Crédit Impôt Recherche).

**Tableau récapitulatif des financements publics pour la RDI dans la filière forêt-bois**  
M€ - Ordre de grandeur 2015

<b>Europe</b> (H2020, fonds structurels, Life...)	5
<b>État</b> - sectoriel (MAAF, MEEM, MLDH...)	10,3
<b>État</b> - établissements publics	110
<b>État</b> - non sectoriel (ADEME, ANR, BPI / PIA, FUI...): aides directes	22
<b>État</b> - CIR secteur forêt-bois	54
<b>Régions</b>	4
<b>Total</b>	<b>206</b>

Cet effort global public pour la RDI représente un pourcentage assez faible de la valeur totale créée par le secteur forêt-bois (de l'ordre de 1 % de la valeur ajoutée ou 0,35 % du chiffre d'affaires total).

### Plusieurs préconisations sont avancées :

- **Préconisation n°1 : Confier aux clusters et pôles de compétitivité (Xylofutur, Fibres Energie Vie, etc.) une mission d'assistance des entreprises dans la mobilisation des financements européens** (exemple : lancer un appel à candidatures pour un programme pilote mené sur deux ou trois régions, destiné à accompagner les entreprises dans la mobilisation des fonds européens).
- **Préconisation n°2 : Développer une force de lobbying française au niveau européen**, dédiée à la filière forêt-bois (en lien avec le CSF-CNI et la plateforme technologique européenne forêt-bois [FTP]).
- **Préconisation n°3 : Les actions d'animation, d'étude, de recherche et d'innovation du Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (FSFB) pourraient être gérées conjointement par l'Ademe** (en prenant par exemple la forme d'appels à projets thématiques, en lien avec l'AMI Dynamic).

## Les outils de financements pour la RDI et les financements innovants : constats et recommandations

- **Préconisation n°4 : Renforcer la communication sur les outils de financement disponibles** auprès des acteurs de la filière en s'appuyant sur les syndicats ou fédérations interprofessionnelles (à titre d'exemple, Bpifrance pourra tenter de faire mieux connaître encore ses dispositifs dans les territoires).
- **Préconisation n°5 : Confier à un acteur public** (par exemple ECOFOR ou le FCBA en s'appuyant sur les pôles de compétitivité), ayant une vision intégrée de la filière, **la réalisation d'une étude approfondie des capacités et de financements RDI de la filière forêt-bois**. Il est proposé de constituer une base de données nationale pour répertorier l'ensemble des projets RDI pour la filière forêt-bois.
- **Préconisation n°6 : Accroître les dotations d'état pour l'aide à l'innovation destinées à la filière forêt-bois et distribuées par Bpifrance** (de l'ordre de 4,4 M€ en 2015). Très appréciées des entreprises, notamment pour couvrir une partie des risques R&D, ces aides apparaissent insuffisantes au regard des enjeux et des besoins.
- **Préconisation n°7 : Renforcer l'attractivité du FUI pour la filière forêt-bois** en « thématissant » tout ou partie du FUI par le biais d'une modulation de son taux d'intervention selon l'intensité en R&D des filières éligibles.
- **Préconisation n°8 : Encourager la création de fonds d'amorçage non sectorisés et les inciter à investir dans les entreprises innovantes de la filière forêt-bois** (par exemple en co-investissant à leurs côtés).
- **Préconisation n°9 : Doter la filière forêt-bois d'un véritable outil de financement des actions de développement et d'innovation de l'amont forestier** à l'image du CASDAR (Compte d'Affectation Spécial pour le Développement Agricole et Rural).
- **Préconisation n°10 : Amplifier de manière significative le rôle de la maîtrise d'ouvrage publique** pour accroître les débouchés pour les filières de production de matériaux bio-sourcés, dont le bois, en s'appuyant sur les labels existants (exemple : label BBCA) et en aidant la filière des composants bio-sourcés de la construction en général à se fédérer. Une telle action devra contribuer, autant que faire se peut, à l'émergence d'entreprises générales spécialisées dans le bois qui constituent le chaînon manquant d'une filière de la construction bois compétitive.
- **Préconisation n°11 : Renforcer les activités de recherche** des EPST, des établissements d'enseignement supérieur et des Centres Techniques Industriels, **sur les composants et matériaux de la construction bois** (maintien des dotations budgétaires de l'État notamment DBE, taxe affectée (TA) du Codifab, contribution volontaire obligatoire (CVO) de FBF et financements DHUP).

- **Préconisation n°12 : Alléger et accélérer les processus de certification** des produits à faible empreinte carbone (dont les produits bois) pour faciliter et encourager l'innovation.
- **Préconisation n°13 : Fédérer, structurer et amplifier les recherches en chimie du bois** comme le prévoit l'une des propositions du Plan RDI 2025 (projet B.4).

### Les « financements innovants » pour la filière forêt-bois

Les financements dits « innovants » identifiés ne le sont pas à proprement parler et leur impact sur la filière est, à ce stade, marginal. Outre quelques actions de mécénat, les initiatives recensées reposent dans leur grande majorité sur des financements publics et demeurent dans l'ensemble fragiles et éparées. Sauf à ce que ces initiatives ne soient soutenues par un effort de recherche méthodologique et par des mécanismes réglementaires et fiscaux ambitieux encourageant le paiement pour les services procurés par les forêts, l'hypothèse qu'elles puissent apporter une source de financement pérenne et importante n'est pas démontrée.

- Les dispositifs recensés visent presque tous l'amont forestier avec pour objectif principal d'apporter une aide au boisement ou au reboisement. Un premier bilan de ces outils fait apparaître que leurs impacts, mesurés par exemple en nombre d'hectares plantés ou reboisés annuellement, sont marginaux au regard des besoins du secteur.
- Les « financements innovants » recouvrent différents outils complémentaires (subventions ou avances remboursables, cofinancements publics-privés, mécénat d'entreprises, financement participatif). Le caractère « innovant » de ces instruments n'est pas avéré. Les subventions ou actions de mécénat en constituent en effet la forme prédominante. « L'innovation » se situe plutôt dans la nature des « échanges » sous-jacents qui prévoient de nouvelles « contreparties environnementales » en échange d'apports ou d'engagements financiers (exemple : financement de nouvelles pratiques sylvicoles optimisant le stockage du carbone).
- En dehors des massifs forestiers de production structurés et gérés, il y a une difficulté à attirer des investisseurs privés à l'amont.
- Les initiatives sont éparées et n'offrent pas de réelles garanties quant à la qualité des projets. Il existe autant de projets que de régions, chacune ayant sa méthodologie et ses particularités.
- Des incertitudes pèsent sur la pérennité des dispositifs de financement : qu'il s'agisse du mécénat, de subventions publiques ou du financement participatif, ces outils ont en commun d'être relativement précaires ou très modestes dans leurs impacts.
- Parmi les 24 projets recensés (dotés d'un impact annuel supérieur à 10 ha), seul un mécanisme s'inscrit dans une logique purement privée (sans contrepartie publique) et ne relève pas d'une logique

de mécénat d'entreprise. Il s'agit du Groupement des Producteurs de Bois du Sud (GPBS), développé par le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest. En phase de maturation, il est trop tôt pour mesurer les impacts et le potentiel de cette plateforme qui doit permettre, à terme, aux propriétaires de vendre des lots sur pied, avant la maturité, tout en intégrant une « assurance récolte ».

### Plusieurs préconisations sont avancées :

- **Préconisation n°1** : Soutenir et accélérer le développement de méthodologies de valorisation des services écosystémiques et étudier la mise en œuvre de dispositions réglementaires et fiscales à même de pérenniser le paiement pour ces services (exemples : obligation réglementaire de compensation carbone pour les entreprises de plus de 500 salariés incluant une obligation de compensation « locale » ; taxe sur les bouteilles d'eau en plastique ou sur les consommations d'eau, réaffectée à la filière, etc.).
- **Préconisation n°2** : Qualifier l'intérêt de reproduire certains dispositifs testés et opérés en région Aquitaine, notamment la SODEF (Société de Développement de l'Économie Forestière), et la Caisse de Prévoyance Phyto Forêt, portés par le Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest, dans d'autres régions en tenant compte des particularités locales.
- **Préconisation n°3** : Développer une action de recherche sur des mécanismes innovants susceptibles d'amener de nouvelles liquidités pour la filière forêt-bois, notamment dans l'amont forestier (par exemple sous la forme d'une chaire universitaire).
- **Préconisation n°4** : Étudier le potentiel et la faisabilité de mécanismes financiers innovants permettant de dynamiser les achats de bois, tout en contribuant à la transparence des prix, une meilleure sécurisation des approvisionnements des industriels et une plus grande « normalisation » des contrats d'approvisionnement qui font défaut dans la filière. Exemple de projets susceptibles d'être étudiés : (i) création d'un marché à terme auquel une chambre de compensation serait associée ; (ii) création d'un mécanisme de monétisation de recettes futures issues de coupes de bois sur pied (une forme d'hypothèque des forêts).

# Les missionnés



## Antoine d'Amécourt

Né en 1964, Antoine D'AMÉCOURT préside depuis novembre 2014 le Centre national de la Propriété forestière ainsi que FRANSYLVA, Fédération nationale de la Forêt privée.

Originaire de la Sarthe, M. D'AMÉCOURT a accompli la plus grande partie de sa carrière dans ce département. Exploitant agricole depuis 1985, il est en outre, depuis 1988, administrateur du Syndicat des Propriétaires forestiers de la Sarthe. Il gère par ailleurs, depuis plus de vingt ans, un Groupement forestier et un Groupement foncier rural.

Fondateur de la scierie qu'il dirige depuis 2000, M. D'AMÉCOURT a été maire de sa ville de naissance, Avoise, jusqu'en 2014. Son expérience locale lui a progressivement permis de prendre des responsabilités au niveau régional : président du Centre régional de la Propriété forestière Pays de la Loire, il est également, depuis 2011, Vice-Président d'ATLANBOIS, qui regroupe les acteurs de la filière bois dans cette région. Dans ses fonctions passées, toujours à l'échelon régional, M. D'AMÉCOURT a occupé le poste de Censeur au Conseil d'administration de la SAFER Maine-Océan et il a également été Vice-Président du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau Sarthe-Aval.

Il exerce désormais ses compétences à une échelle nationale : ainsi, jusqu'en 2014, il a été administrateur du Comité interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE). Membre du Comité directeur de l'Institut de Développement forestier, il siège en outre au Conseil national de la Forêt et des Produits forestiers (Ministère de l'Agriculture) depuis 2012. Son expérience et ses compétences lui ont valu d'être élu, en novembre 2014, Président du Centre national de la Propriété forestière et Président de la Fédération nationale de la Forêt privée, fonctions qu'il occupe encore actuellement.



## François Houllier

Né en 1959, François Houllier est nommé ingénieur du Génie rural, des eaux et des forêts à sa sortie de l'École polytechnique. Parallèlement, ses activités de recherche l'amènent très tôt à se pencher sur la modélisation des plantes et des systèmes écologiques et de la biométrie forestière : il soutient ainsi une thèse de doctorat en 1986 puis une thèse d'habilitation à diriger des recherches en 1999.

Après avoir travaillé auprès de l'Inventaire forestier national (1985-1988), puis enseigné la biométrie forestière à l'École nationale du génie rural des eaux et des forêts (1988 - 1994), il est nommé en 1994 directeur de l'Institut français de Pondichéry (Inde), fonctions qu'il exercera pendant trois ans.

C'est en 1998 qu'il rejoint l'Institut national de la Recherche agronomique : d'abord directeur de plusieurs unités mixtes de recherches (1998-2002), il exerce à partir de 2001 les fonctions de chef du département de recherche « Forêts et milieux naturels » (2001-2004) puis du département « Ecologie des Forêts, Prairies et Milieux Aquatiques » en 2004. De 2005 à 2009, il occupe le poste de Directeur scientifique « Plantes et Produits du végétal », avant d'être promu en 2010 Directeur général délégué à l'organisation, aux moyens et à l'évaluation scientifiques de l'INRA. Le 26 juillet 2012, François Houllier est nommé Président de l'Institut National de la Recherche agronomique par le Président de la République.

En sus de ses responsabilités à la tête de l'INRA, François Houllier préside depuis avril 2012 All'Envi, l'alliance nationale de coordination des recherches pour l'environnement (alimentation, eau, climat, territoires). Enfin, il a présidé, de 2004 à 2006, le board de l'Institut forestier européen et de 2008 à 2012 le Conseil d'Administration du GIP ECOFOR.





## Pierre-René Lemas

Pierre-René LEMAS, 63 ans, préfet, est titulaire d'un D.E.S. de droit public, diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'ENA (1980 - promotion Voltaire). A sa sortie de l'ENA, il devient directeur de cabinet du préfet de la Dordogne puis du préfet du Val-de-Marne (1981). En 1983, il est nommé conseiller technique, chargé de la décentralisation, au cabinet du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Gaston Deferre, jusqu'en 1984, puis Pierre Joxe jusqu'en 1986. Il devient ensuite sous-directeur des affaires politiques au ministère des départements et territoires d'Outre-Mer. En 1988, il est conseiller auprès du ministre de l'Intérieur, Pierre Joxe, et directeur de cabinet du secrétaire d'Etat en charge des collectivités territoriales auprès du ministre de l'Intérieur. De 1989 à 1992, il est directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur. De 1992 à 1994, il est préfet de l'Aisne puis devient directeur à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale jusqu'en 1995.

Au ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, il est directeur de l'habitat et de la construction, de 1996 à 1998, puis devient directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, de 1998 à 2000, au ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. Directeur général de l'administration au ministère de l'Intérieur de 2000 à 2003, il est préfet de Corse, préfet de Corse du Sud, de 2003 à 2006, puis préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense Est et préfet de la Moselle, de 2006 à 2007. Il devient ensuite directeur des journaux officiels puis, en 2008, directeur général de Paris-Habitat OPH. Nommé en 2011, directeur de cabinet du président du Sénat, Jean-Pierre Bel, il était, depuis mai 2012, secrétaire général de la présidence de la République. Directeur général du groupe Caisse des Dépôts depuis le 21 mai 2014, Pierre-René Lemas est également président du conseil d'administration de Bpifrance depuis le 10 juillet 2014.

Par ailleurs, Pierre-René Lemas est officier de l'Ordre National du Mérite et chevalier de la Légion d'honneur.



## Jean-Claude Sève

Jean-Claude SÈVE, 72 ans, préside depuis 2013 le Conseil d'Administration de FCBA, l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur des Arts et Métiers (ECAM de Lyon), il intègre dès 1968 la scierie familiale Monnet-Sève basée à Outriaz, dans l'Ain. Président-Directeur général de cette entreprise depuis 1981, il la développe grâce à l'acquisition de plusieurs autres entités, en Franche-Comté, dans la Nièvre ou dans le Massif Central. Avec le rachat de l'entreprise Eurolamellé, basée en Haute-Savoie, Monnet-Sève est devenu en 2014 le premier fabricant français de lamellé-collé.

Sous la direction de Jean-Claude SÈVE, l'entreprise emploie désormais 520 personnes dans l'activité industrielle du bois : devenue le Groupe Monnet-Sève, elle exploite plus de 800 000 mètres cubes de grumes tout en réalisant un chiffre d'affaires de 130 millions d'euros et en exportant vers plus de 30 pays, que ce soit en Europe, en Afrique du Nord et Moyen-Orient, en Chine, au Japon et jusqu'en Australie.

Au-delà de ses fonctions de chef d'entreprise, Jean-Claude SÈVE est particulièrement investi, depuis de nombreuses années, dans des missions d'intérêt général. Au niveau international, il est administrateur de l'Organisation européenne des Scieries et il siège également au board du World Forestry Center de Portland (Oregon, USA), organisme qui regroupe des industriels et forestiers du monde entier. Au plan national, Jean-Claude SÈVE occupe des fonctions éminentes au sein de la Fédération nationale du Bois, tout en étant président d'honneur du Comité national de Développement du Bois. En octobre 2013, son expérience et ses compétences lui ont valu d'accéder à la présidence du Conseil d'Administration de FCBA.





